

Examen d'une demande d'AT

Nom de l'Etablissement : Salle évènementielle
Nature des travaux : Construction neuve
Commune - Adresse : Port de plaisance 44380 PORNICHET
Origine :
Désignation de l'activité : Evènements
Demandeur : SEMCEP PORNICHET 120 avenue de Gaulle 44380 PORNICHET
PC N° : 044 132 2600001
AT N° : 044 132 2600005d
Classement :

- Type : L,

- Catégorie : 5^{ème}

DOCUMENTS EXAMINES

Pièces écrites

- ⇒ 1 demande d'autorisation de travaux datée du 23 janvier 2026 et signée du maître d'œuvre
- ⇒ 1 notice descriptive de sécurité datée du mai 2026 et signée maître d'œuvre

Pièces graphiques

- ⇒ 1 jeu de plans (situation, niveaux) réalisé par ROUGERIE et TANGRAM en date du 30 octobre 2025 et signé par ROUGERIE et TANGRAM

REGLEMENTATIONS APPLICABLES

- Code de la construction et de l'habitation - Articles R.123-1 à R.123-55
- Règlement de sécurité contre l'incendie du 25 juin 1980 modifié relatif aux établissements recevant du public et instructions techniques annexées
- Arrêté Ministériel du 5 février 2007 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements du type L)
- Arrêté Ministériel du 22 Juin 1990 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements de 5^{ème} catégorie)

EFFECTIF DU PUBLIC POUVANT ETRE ADMIS

Référence : Article PE 3 de l'arrêté du 22 Juin 1990 modifié

Mode de calcul :

Public	200 personnes
Personnel	0 personnes
TOTAL	200 personnes

DESCRIPTION

- Salle (199.60 m2)
- Sas (22.30 m2)
- Office (21.80m2)
- Local entretien (3.60 m2)
- Stockage (23.10 m2)
- WC F (11.40m2)
- WC H (12.40M2)



OBSERVATIONS

IMPLANTATION (ARTICLE CO1)

Conforme

ISOLEMENT (ARTICLES PE6, CO6A 10)

Conforme

AMENAGEMENTS INTERIEURS (ARTICLES PE13, AM1 A 20)

Conforme

LOCAUX A RISQUES (locaux de rangements, installations de cuisson, de chauffage, etc.)(Articles PE9, CO27 à 29)

Conforme

DEGAGEMENTS (ARTICLES PE11, CO34 A 60)

Conforme

DESENFUMAGE (ARTICLES PE14, DF1 A 10)

Non concerné

INSTALLATIONS ELECTRIQUES – ECLAIRAGE (ARTICLES PE24, EC1 A 15)

Conforme

ALARME INCENDIE (ARTICLES PE27, MS71)

Conforme

MOYEN D'ALERTE (ARTICLES PE27, MS71)

- Conforme

MOYENS DE SECOURS (ARTICLES PE26, MS39)

- Prévoir extincteur E6L pour 200 m2 et CO2 2Kg à proximité des risques électriques (**Article MS 39**)

DEFENSE INCENDIE (ARTICLES MS5 A 7)

- Conforme PI N° 8201. 8202. 8203. 8204. 8205 et 8206 \geq 60m3/h

DEFIBRILLATEUR (décret N° 2018-1186 DU 19 décembre 2018)

- Non concerné

PLAN/CONSIGNES (Article PE27)

- A prévoir pour l'ensemble du site

DISPOSITIONS EVACUATION PMR (ARTICLE GN 8)

- Conforme

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES (ARTICLES GN13 ET 14)

L'exploitant ne peut effectuer ou faire effectuer, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporteraient une gêne à son évacuation (**Article GN 13**).

Faire établir par les différents installateurs, les certificats de conformité attestant que leurs installations et/ou équipements sont conformes aux normes en vigueur (**Article GN 14**).

**En conclusion, sous réserve d'exécuter les prescriptions sus-énoncées,
je vous propose d'émettre un AVIS FAVORABLE à l'exécution de ce projet.**

Fait à Pornichet, le 12 JUIN 2026

Pour le Maire,
La conseillère municipale,
Déléguée à l'accessibilité, et aux ERP


Christine PRUKOP

